



NOUVELLE STRUCTURE DE PROMOTION ECONOMIQUE DE SUISSE OCCIDENTALE "GREATER GENEVA BERNE AREA"

RESUME SYNTHETIQUE

Synthèse des points ayant déjà fait l'objet d'une validation par les cantons membres de la CDEP-SO concernant la nouvelle structure commune de prospection et d'acquisition d'entreprises à l'étranger :

1. Les missions et objectifs
2. Le modèle et les principes de gouvernance
3. Le périmètre de la structure commune
4. La stratégie des marchés avec le principe d'une période transitoire pour 2010
5. L'enveloppe budgétaire de CHF 4.13 millions.
6. La répartition financière entre les cantons pour le financement de la structure commune.
7. La marque "GREATER GENEVA BERNE AREA - Economic Development Agency" sur la base des recommandations du mandataire externe.
8. Le principe d'un système de répartition financière a posteriori en fonction des résultats en utilisant le critère de la masse salariale.

Mission et objectifs de la nouvelle structure :

a) Mission et objectifs de la structure d'acquisition de la CDEP-SO

- Développer une image commune de la région à l'étranger en assurant une promotion de celle-ci.
- Développer un réseau et une structure d'acquisition d'entreprises en intégrant les éléments les plus performants des trois modèles existants (DEWS, GE/FR et BE).
- Assurer une veille internationale en matière de promotion économique.

b) Mission et objectifs restant de la compétence de la CDEP-SO

- Mettre en évidence les pôles de compétence de la région lors de manifestations en Suisse et à l'étranger (= rôle et mission des plates-formes de promotion sectorielles soutenues dans le cadre de la Loi sur la politique régionale : BioAlps, Micronarc, AlpicT).
- Assurer une défense commune et efficace des intérêts de la région en termes de développement économique, notamment auprès de la Confédération (= rôle et mission de la CDEP-SO).

Périmètre de la nouvelle structure :

La nouvelle structure rassemblera l'ensemble des cantons partenaires de la CDEP-SO à l'exception du Canton du Jura qui a décidé de rejoindre la structure "Basel Area" pour des raisons de proximité géographique, de synergies et de complémentarité.

Principes généraux de gouvernance :

Les cantons partenaires créeront une entité juridique propre à la nouvelle structure chargée, sous leur autorité, du pilotage politique et stratégique ainsi que de la responsabilité financière et de la surveillance du réseau d'acquisition commun. Son financement sera assuré par chacun des cantons membres. Ces derniers s'engageront pour une durée minimale de trois ans.

La structure centrale en Suisse sera légère et dotée d'au moins un(e) responsable du réseau, un(e) responsable marketing et un(e) assistant(e). Le responsable aura pour principale mission de gérer, animer et stimuler le réseau des représentants à l'étranger en fonction des marchés retenus pour la structure commune.

La structure d'acquisition de la CDEP-SO utilisera un système commun d'échange d'informations, à savoir une application informatique assurant en tout temps la traçabilité et l'état d'avancement des projets en cours.

Les cantons partenaires de la structure commune d'acquisition conserveront par ailleurs leurs propres structures de promotion économique cantonales. Chaque canton continuera à exercer en toute indépendance la conduite stratégique et la gestion opérationnelle de sa propre promotion économique. Les cantons ne pourront pas participer à plusieurs réseaux régionaux concurrents mais auront néanmoins la possibilité de maintenir et développer, à l'échelle cantonale, un réseau de représentants actifs sur les marchés non désignés par la structure commune. Les cantons resteront finalement libres de participer à des actions de promotion à l'étranger sur les marchés prospectés en commun, moyennant coordination préalable avec la structure d'acquisition de la CDEP-SO et au nom de celle-ci.

Stratégie des marchés :

Les marchés prioritaires désignés par la CDEP-SO sont au nombre de trois :

- USA
- Allemagne
- France

Les autres marchés désignés pour la structure d'acquisition de la CDEP-SO sont quant à eux au nombre de cinq :

- Italie
- Inde
- Chine
- Brésil
- Russie

Compte tenu de leur potentiel économique, notamment en matière d'investissements étrangers, le choix s'est principalement porté sur les marchés dits émergents, à savoir ceux du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine).

L'enveloppe budgétaire destinée au réseau de prospection à l'étranger est de CHF 2.7 millions pour l'ensemble des marchés désignés. La répartition de ce montant entre les marchés est fonction des priorités et de l'intensité souhaitée par les cantons.

En outre, la CDEP-SO a accepté le principe d'une phase transitoire en 2010 dans le but de conserver un réseau de représentants sur les marchés désignés pour la nouvelle structure à partir d'une sélection des agents actuellement en place les plus performants. Cette solution a l'avantage de garantir la meilleure continuité des activités sur le terrain dans les marchés désignés tout en laissant une année de transition et d'adaptation à la nouvelle direction en vue de la mise en place de la stratégie des marchés souhaitée par les cantons à partir du 1er janvier 2011 au plus tard.

Budget et financement :

Le tableau ci-après résume la répartition des coûts de la nouvelle structure commune d'acquisition :

Centres de coûts	Montants
Centre directeur	CHF 780'000.-
Frais marketing et communication	CHF 650'000.-
Réseau de représentants et frais marketing	CHF 2'700'000.-
Total	CHF 4'130'000.-

La répartition entre les cantons pour le financement de la structure a été établie sur la base d'une analyse des facteurs d'attractivité territoriaux :

Cantons	Centre directeur (avec siège dans le canton de VD)	Réseau de représentants et frais marketing	Total des contributions cantonales
Vaud	CHF 180'000.-	CHF 700'000.-	CHF 880'000.-
Genève	CHF 120'000.-	CHF 700'000.-	CHF 820'000.-
Berne	CHF 120'000.-	CHF 700'000.-	CHF 820'000.-
Neuchâtel	CHF 120'000.-	CHF 500'000.-	CHF 620'000.-
Fribourg	CHF 120'000.-	CHF 400'000.-	CHF 520'000.-
Valais	CHF 120'000.-	CHF 350'000.-	CHF 470'000.-
Jura	0	0.-	0.-
Total (sans JU)	CHF 780'000.-	CHF 3'350'000.-	CHF 4'130'000.-

Considérant les principes d'équité (« celui qui reçoit davantage paie davantage »), de synergie (augmentation des résultats globaux par l'action commune) et de « win-win » (tous les cantons profitent de la mise en place du réseau commun et pour chacun les résultats augmentent de manière tendancielle), la CDEP-SO a validé le principe d'un système de répartition financière "a posteriori".

L'objectif de ce système est d'assurer un certain équilibre entre les cantons les plus attractifs en termes d'implantations d'entreprises et ceux qui le sont moins.

Afin de tenir compte de la manière la plus objective possible des retombées économiques effectives des implantations obtenues par les cantons membres, le critère de la masse salariale totale des entreprises implantées a été retenu. Ce critère offre l'avantage d'être disponible (relevé annuel AVS des entreprises) et de tenir compte du nombre d'emplois ainsi que du

niveau salarial. En outre, aussi bien les implantations de sociétés créant peu d'emplois à faible rémunération que celles créant de nombreux emplois à forte rémunération sont intégrées selon leurs retombées économiques réelles.

Image / Marque :

La CDEP-SO a retenu la marque suivante :

GREATER GENEVA BERNE AREA Economic Development Agency

En ce qui concerne les supports de communication-marketing, le principe de conserver et de valoriser un maximum des acquis des réseaux actuels (DEWS / GE-FR / BE) tout en actualisant les supports déjà existants au niveau du contenu et du contenant (ex. : la documentation "Comparaisons internationales" de Genève; le Set-up guide du DEWS, etc.) a été retenu.

Par ailleurs, il convient de relever que la structure d'acquisition de la CDEP-SO veillera au bilinguisme français-allemand dans sa communication. De ce fait, toute communication de la structure se fera en 3 langues au moins (français, allemand et anglais).

Prochaines étapes d'ici la fin de l'année :

- Recrutement de la direction de la nouvelle structure
- Elaboration de la politique de rémunération des agents et/ou des mandataires
- Mise en place du système de répartition financière a posteriori.
- Mise en place de la gouvernance et du fonctionnement de la nouvelle structure commune (statuts, règlement interne, procédure de gestion des projets et de transmission des informations, etc.)
- Elaboration de la stratégie de communication